



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MEDICO-SOCIAL

LUCRATIF

REFONTE DES GRILLES DE RÉMUNÉRATIONS

À la suite de la transposition du Ségur de la santé dans le secteur des EHPAD privés commerciaux, la CFDT est signataire d'un accord salarial car il permet **DEUX** avancées :

- 1 L'augmentation pour un-e salarié-e à temps complet, à compter du 1er janvier 2022, comme suit :
 - 54€ bruts / mois pour les infirmier-e-s et masseurs-kinésithérapeutes,
 - 19 € bruts / mois pour tous les aides-soignant-e-s.

SALAIRES ET
RÉMUNÉRATIONS

DÉCEMBRE 2021

Depuis de longues années les employeurs ont pris pour habitude de concéder des augmentations salariales annuelles inférieures à 1 %. La CFDT a toujours été claire sur ce sujet : **ces augmentations sont insuffisantes.**

- 2 Pour sortir de **cette impasse**, la CFDT Santé-Sociaux a obtenu l'ouverture de négociations, débutées en novembre 2021, et qui devraient déboucher sur **de nouvelles grilles de classifications et de rémunérations** avant l'été 2022 !

J'adhère
à la CFDT :



La CFDT revendique :

- Des grilles de classifications identiques pour tout le secteur sanitaire, secteur médico-social et le thermalisme.
- Des augmentations pour l'ensemble des corps de métier.
- Rattraper les salaires de la fonction publique.

sante-sociaux.cfdt.fr



LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE